Document généré le 8 mai 2025 20:51

Globe
Revue internationale d'études québécoises

Derrière la laïcité, la nation. Retour sur la controverse des accomodements raisonnables et sur la crise du multiculturalisme québécois

Behind Secularism, the Nation: Looking Back at the Controversy of Reasonable Accommodations and the Crisis of Québécois Multiculturalism

Mathieu Bock-Côté

Volume 11, numéro 1, 2008

La religion au Québec. Regards croisés sur une intrigue moderne

URI : https://id.erudit.org/iderudit/1000493ar
DOI : https://doi.org/10.7202/1000493ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Globe, Revue internationale d'études québécoises

ISSN

1481-5869 (imprimé)
1923-8231 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Bock-Côté, M. (2008). Derrière la laïcité, la nation. Retour sur la controverse des accomodements raisonnables et sur la crise du multiculturalisme québécois. *Globe*, *11*(1), 95–113. https://doi.org/10.7202/1000493ar

Résumé de l'article

La controverse sur les accommodements raisonnables, qui a conduit la société québécoise à un grand débat sur ses orientations fondamentales dans le cadre de la commission Bouchard-Taylor, a été présentée par plusieurs comme la mise en conflit de revendications à portée religieuse se conjuguant mal avec l'idéal d'une laïcité pleine et entière auquel se serait convertie la société québécoise après un demi-siècle de modernisation sociale et culturelle. Pourtant, très rapidement, la controverse s'est révélée d'une tout autre nature, soulevant directement la question de l'identité nationale et de sa capacité à s'imposer comme norme fondatrice pour l'ensemble de la communauté politique, la question de la laïcité ne constituant ici qu'une dimension parmi d'autres de cette crise. Dans cet article, ce sont les moments importants de cette controverse et ses éléments constitutifs que nous revisiterons pour bien voir de quelle façon, au-delà de la question des accommodements raisonnables, tout le rapport du Québec à la démocratie, à la citoyenneté et à l'identité s'est métamorphosé en mettant par ailleurs au jour une situation sociale difficile, dont toutes les dimensions sont encore à explorer.

Tous droits réservés © Globe, Revue internationale d'études québécoises, 2008

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

DERRIÈRE LA LAÏCITÉ, LA NATION. RETOUR SUR LA CONTROVERSE DES ACCOMMODEMENTS RAISONNABLES ET SUR LA CRISE DU MULTICULTURALISME QUÉBÉCOIS

MATHIEU BOCK-CÔTÉ
Université du Québec à Montréal

Résumé — La controverse sur les accommodements raisonnables, qui a conduit la société québécoise à un grand débat sur ses orientations fondamentales dans le cadre de la commission Bouchard-Taylor, a été présentée par plusieurs comme la mise en conflit de revendications à portée religieuse se conjuguant mal avec l'idéal d'une laïcité pleine et entière auquel se serait convertie la société québécoise après un demi-siècle de modernisation sociale et culturelle. Pourtant, très rapidement, la controverse s'est révélée d'une tout autre nature, soulevant directement la question de l'identité nationale et de sa capacité à s'imposer comme norme fondatrice pour l'ensemble de la communauté politique, la question de la laïcité ne constituant ici qu'une dimension parmi d'autres de cette crise. Dans cet article, ce sont les moments importants de cette controverse et ses éléments constitutifs que nous revisiterons pour bien voir de quelle façon, au-delà de la question des accommodements raisonnables, tout le rapport du Québec à la démocratie, à la citoyenneté et à l'identité s'est métamorphosé en mettant par ailleurs au jour une situation sociale difficile, dont toutes les dimensions sont encore à explorer.

Behind Secularism, the Nation: Looking Back at the Controversy of Reasonable Accommodations and the Crisis of Québécois Multiculturalism

Abstract — *Within the framework of the Bouchard-Taylor Commission, the controversy over reasonable accommodations will have led Québécois society to a grand debate over its fundamental beliefs. This controversy was presented by many as the conflict of religious demands — the wearing of religious symbols — with the ideal of a complete and total secularism to which Québécois society would have converted itself after a century of social and cultural modernization. Very quickly, however, the controversy revealed itself in an entirely different light, directly raising the question of national identity and of that identity's capacity to impose itself as the founding norm for the whole of the political community. Here, the question of secularity constitutes only one dimension of this crisis. In this article, we will revisit the important moments of the controversy and its constitutive elements. Beyond the question of reasonable accommodations, we see how the relationship of Québec to democracy, citizenship, and identity has changed, revealing furthermore a difficult social situation, of which all dimensions remain to be explored.*

✣ ✣

Plusieurs ont présenté la querelle des accommodements raisonnables comme une simple controverse entourant la défense d'une laïcité mise en doute par la multiplication des intégrismes. Mais cette vision des choses n'envisageait le problème qu'en superficie, sans permettre de comprendre comment une série d'événements conjugués sont parvenus à cristalliser le malaise identitaire habitant depuis un bon moment la conscience collective québécoise. Si une certaine référence *stratégique* à la laïcité a été mobilisée, rares sont ceux qui ont souhaité son retournement délibéré contre l'héritage majoritaire et ses éléments plus traditionnels. Chaque fois qu'on a associé la laïcité à une critique de l'identité majoritaire, l'opinion publique s'est braquée. On l'a vu en décembre 2006 avec les querelles entourant la déchristianisation du temps des fêtes et le refus des chefs péquiste et libéral de faire référence à Noël[1]. Ou encore avec la directive administrative de Patrimoine Canada qui prescrivait aussi le passage de Noël au solstice d'hiver pour instituer une fête pour tous – ni chrétienne, ni musulmane, ni juive, ni quoi que ce soit –, pour une société ne se réclamant plus en rien de son héritage fondateur[2], chose confirmée avec le déracinement des arbres de

✣ ✣ ✣

1. Antoine ROBITAILLE, « Jean Charest et André Boisclair évitent le mot Noël », *Le Devoir*, 15 décembre 2006, p. A2 ; Mario ROY, « Joyeux solstice ! », *La Presse*, 24 décembre 2006, p. A24.
2. Lysiane GAGNON, « Noël, un mot tabou ? », *La Presse*, 16 novembre 2006, p. 5 ; Mathieu BOCK-CÔTÉ, « Joyeux Noel, quand même ! », *La Presse*, 22 décembre 2006, p A31.

Noël, suite logique de la censure il y a quelques années des chants de Noël dans les écoles de la métropole[3]. On a aussi pu le constater avec la proposition d'André Boisclair de décrocher le crucifix de l'Assemblée nationale, en affirmant au même moment que l'accumulation des accommodements raisonnables ne compromettait en rien la défense de l'identité québécoise[4]. Un exercice élémentaire de climatologie sociale aurait pourtant annoncé au chef souverainiste le contre-effet d'une telle déclaration à rebours de l'humeur populaire, manifestement hostile à la désincorporation des symboles encastrés à l'identité nationale. Moins qu'une société laïque, la population a réclamé une société réconciliée avec ses contenus historiques particuliers, notamment ceux marquant son appartenance à sa civilisation nourricière.

Controverse nationale, même nationaliste : c'est la crise du multiculturalisme québécois dans toutes ses dimensions qu'a révélée la controverse des accommodements raisonnables[5]. Au fil des événements qui ont ponctué l'actualité depuis le printemps 2006, c'est le portrait plus vaste d'une véritable entreprise de dénationalisation qui a été mis en scène. Mais ce sont évidemment les déclarations du chef adéquiste Mario Dumont qui ont porté la controverse sur la scène politique en associant la question des accommodements raisonnables à celle de la défense de l'identité québécoise. Ainsi, Dumont, après avoir affirmé qu'on « ne peut pas défendre notre identité avec un genou à terre », ajouta que les Québécois « se sont battus avec trop d'acharnement à porter notre langue et notre identité à travers les siècles sur ce continent pour que tout cela s'estompe bêtement au fil d'un déclin démographique[6] ». Ce point de vue partagé par l'immense majorité de la population[7] n'était toutefois pas du goût d'une certaine élite prise de peur devant une vague de mécontentement contre le modèle multiculturel et résolue à l'endiguer, par tous les moyens disponibles.

+ + +

3. AGENCE FRANCE-PRESSE, « Un arbre de Noël offensant pour les non-chrétiens », *La Presse*, 14 décembre 2006, http://www.vigile.net/Un-arbre-de-Noel-offensant-pour (22 janvier 2008).

4. Antoine ROBITAILLE, « Boisclair ne veut pas de crucifix à l'Assemblée nationale », *Le Devoir*, 19 janvier 2007, p. A1 ; Luciano DORETEA, « Le crucifix remisé ? », *La Presse*, 26 janvier 2007, p. A15.

5. On l'aura remarqué avec la dénationalisation de l'enseignement historique au printemps 2006, le filtre « politiquement correct » devant épurer la mémoire de ses éléments majoritaires, pour l'aseptiser et la conformer à l'idéal pluraliste. Antoine ROBITAILLE, « Cours d'histoire épurés au secondaire : Québec songe à un enseignement "moins politique", non national et plus "pluriel" », *Le Devoir*, 27 avril 2006, p. A1. Et plus encore, avec la crainte exprimée par Jacques Godbout de la disparition du Québec français au cours des prochaines décennies. Michel VASTEL, entretien avec Jacques Godbout, « Le Québec dans 30 ans ? "Complexe", dit l'essayiste-cinéaste-romancier Jacques Godbout, qui en prédit même la disparition dans 70 ans. », *L'Actualité*, 1er septembre 2006, p. 20.

6. Mario Dumont, cité par Yves CHARTRAND, « Allaire s'en prend aux "intégristes de la pensée" », *Journal de Montréal*, 19 novembre 2006, http://www2.canoe.com/cgi-bin/imprimer.cgi?id=264649 (22 janvier 2008).

7. Roch CÔTÉ, « Le syndrome Hérouxville », *L'Actualité*, 1er mai 2007, p. 40.

« Dumont dérape » : tel était le jugement à peu près unanime dans la classe médiatique au lendemain des premières sorties du chef de l'Action démocratique du Québec (ADQ) sur la question des accommodements raisonnables. « Dérapage déraisonnable » par rapport au rêve québécois d'une petite société progressiste sans mémoire et sans traditions, pleine de communautés tissant ensemble une courtepointe qui couvrira la collectivité sans l'uniformiser. Dérapage surtout par rapport à la « nouvelle nation québécoise » mise en scène depuis 1995, dans le grand chantier de la modernisation de l'identité collective ouvert par un souverainisme pénitentiel décidé à faire passer le Québec d'une représentation « ethnique » à une représentation « civique » de la collectivité. Michel Venne énumère ainsi les éléments fondateurs de ce Québec pluriel et progressiste :

> Les Québécois partagent des valeurs qui fondent des lois. Les libertés fondamentales, les droits individuels et collectifs sont énoncés dans la Charte québécoise des droits de la personne depuis 1975. La Charte de la langue française, les déclarations adoptées par notre Assemblée nationale contre le racisme ou reconnaissant les nations autochtones balisent les rapports entre majorité et minorités[8].

Nous reconnaîtrons dans cette doctrine calquée sur celle du Parti libéral du Canada (PLC) une forme de « trudeauisme » à la québécoise, de chartisme social-démocrate et pluraliste auquel il ne serait plus permis de se soustraire sans risquer les pires épithètes. Il n'y aurait désormais d'avenir que pour la citoyenneté multiculturelle, laboratoire privilégié pour expérimenter en temps réel la déconstruction des identités nationales et leur remplacement par une série de communautarismes. Ces derniers sont censés œuvrer au métissage des cultures dans une humanité nouvelle, où le Québec jouerait le rôle d'une avant-garde privilégiée pour qu'un monde sans frontières naisse, enfin[9].

Ce discours est bien connu et son rappel n'est pas de trop pour mieux comprendre de quelle manière la controverse des accommodements raisonnables lie le Québec aux problèmes politiques qui traversent l'ensemble des sociétés occidentales[10]. Alors que la nation se présentait habituellement en tant que communauté d'accueil, sous la figure d'un déjà-là institutionnel et symbolique, elle est désormais communautarisée au nom d'un égalitarisme

+ + +

8. Michel VENNE, « Dumont dérape », *Le Devoir*, 20 novembre 2006, p. A7.
9. Une telle vision de la société québécoise, conforme à l'esthétique du réalisme progressiste, se retrouve caricaturalement dans Michel VENNE, « La vivacité du Québec », *Relations*, n° 718, juillet-août 2007, p. 15-17.
10. Voir Pierre MANENT, *La raison des nations. Réflexions sur la démocratie en Europe*, Paris, Gallimard, 2006, p. 41-66.

multiculturel sans considération pour la morphologie historique des sociétés. Sans conscience historique propre et sans existence politique, soumise à un « présentisme » qui fait table rase de toute dimension existentielle pour la rabattre dans une actualité sans contexte, la nation d'accueil n'existerait plus que sous la forme d'un groupe culturel dont les droits ne devraient aucunement surpasser ceux des minorités avec lesquelles il cohabiterait. C'est une démocratie désenclavée qu'il faudrait construire[11], où le contrat social n'aurait plus à continuer une conscience historique, non plus qu'à se rassembler autour d'une nation fondatrice, où « les prérogatives de la majorité en matière de politique publique ne doivent jamais nier les droits des minorités[12]. » Car « en donnant un statut dominant à la langue, l'histoire, les symboles ou la religion de l'un des groupes de la société », on « ferait comprendre aux autres citoyens à l'intérieur de l'État qu'ils ne sont pas considérés comme des égaux et qu'ils ne peuvent le devenir que s'ils abandonnent leur propre culture pour adopter celle de la majorité[13] ».

Traduisons cette thèse forte dans le langage politique québécois : il n'y aura plus d'amalgame possible entre la majorité francophone et la nation québécoise, fait confirmé par la réapparition dans le langage politique du terme « canadien-français » pour bien distinguer politiquement les exigences de la première de celles de la seconde. Gérard Bouchard s'en réjouissait en 1999, qui se disait « tout à fait d'accord » lorsqu'on lui suggérait qu'il fallait « parler des Canadiens français comme d'un groupe appelé à former la nation québécoise au même titre que les Italiens, les Grecs, les Canadiens anglais ou les Vietnamiens[14] ». Clairement dit, on « conce[vra] la nation québécoise comme un assemblage de groupes ethniques : les Canadiens français ou Franco-Québécois, les Autochtones, les Anglo-Québécois, toutes les communautés culturelles[15] ». Les prétentions de la nation fondatrice et des immigrants étant mises en équivalence radicale, Jocelyn Maclure a récemment proposé d'en tirer toutes les conséquences dans la mise en scène de l'identité collective et a justifié ainsi la refondation multiculturelle de la citoyenneté québécoise :

+ + +

11. Geneviève NOOTENS, *Désenclaver la démocratie. Des huguenots à la paix des Braves*, Montréal, Québec Amérique, 2004.

12. Daniel WEINSTOCK, « Religion, démocratie et laïcité », *Les Cahiers du 27 juin*, vol. 3, n° 2, automne-hiver 2007, p. 20.

13. Daniel WEINSTOCK, « Quatre types de construction (post)-nationale », Michel SEYMOUR [dir.], *États-nations, multinations et organisations supranationales*, Montréal, Liber, 2002, p. 98-99.

14. Gérard BOUCHARD, *Dialogue sur les pays neufs*, Montréal, Boréal, 1999, p. 177.

15. *Ibid.*

> Lorsque l'État québécois fait du français la langue publique commune au Québec, [...] on ne peut dissimuler le fait qu'il agisse ici au nom des intérêts de la majorité linguistique. [...] Pour être conséquent avec lui-même, l'État québécois ne peut donc pas rejeter les demandes de reconnaissance des minorités culturelles en prétextant la nécessaire neutralité de l'État à l'égard des différences culturelles[16].

Ainsi, la nation fondatrice est privée de son plein pouvoir pour n'être désormais qu'une communauté parmi d'autres dans la grande mosaïque à construire, conforme à l'éthique du multiculturalisme. Certains évoqueront même la nécessaire formulation d'une nouvelle désignation pour la collectivité qui ne référerait plus aucunement à son histoire – une désignation posthistorique pour une société postquébécoise[17].

Mais pour en finir avec la nation et convertir nos sociétés à l'utopie multiculturelle, une entreprise strictement pédagogique ne suffira pas, les pluralistes en ont convenu. Forme historique et politique massive, la nation n'est pas qu'une construction sociale friable qui pourrait s'effilocher par le simple travail de la raison herméneutique. On ne désinstitutionnalise pas une communauté historique par un simple effort rhétorique, aussi savamment mené soit-il. On ne désinvestit pas une communauté politique du patrimoine de significations symboliques qui s'y trouve, simplement parce qu'on le décrète démodé. Déconstruire la nation et transformer la matière sociale en pâte à modeler pour d'éventuels créateurs de société neuve exigent un effort démiurgique que seul l'État peut sérieusement engager. Autrement dit, c'est l'appareil gouvernemental dans son ensemble qui devrait être mobilisé, dans une entreprise technocratique sans précédent, pour construire de toutes pièces une nouvelle société, un nouveau peuple, selon les techniques plus ou moins éprouvées de l'ingénierie identitaire. S'ouvrirait donc un nouveau paradigme dans le domaine des politiques publiques, appelées à lutter contre les structures discriminatoires apparemment instituées dans l'histoire du fait national. En effet, ce dernier aurait contribué à l'exclusion à grande échelle des groupes minoritaires de toute participation sérieuse à la vie collective. À l'inverse, l'institution d'un nouveau paradigme leur reconnaîtrait désormais un « droit à l'égalité » et un droit à la différence nécessaires à leur inscription véritable dans la société québécoise. Le droit,

+ + +

16. COMITÉ ÉDITORIAL, « Pourquoi nous ne nous sentons pas menacés par les accommodements raisonnables », *Les Cahiers du 27 juin*, vol. 3, n° 2, automne-hiver 2007, p. 5.
17. Pierre GEORGEAULT, « Langue et diversité : un défi à relever », Pierre GEORGEAULT et Michel PAGÉ [dir.], *Le français, langue de la diversité québécoise*, Montréal, Québec Amérique, 2006, p. 322.

autrement dit, se disposerait d'une telle manière qu'il favoriserait le regroupement d'acteurs identitaires inédits sur la base d'une critique de la discrimination dont ils seraient victimes. À temps plein, le pouvoir politique travaillerait à sa prochaine refondation multiculturelle, dans un processus de déconstruction/reconstruction de la matière sociale nécessaire à la concrétisation d'un autre monde possible, aspirant à l'éradication de tous les « préjugés » qui circuleraient d'une manière ou d'une autre dans l'imaginaire social[18].

Mais la mise en scène institutionnelle de cette nouvelle représentation du peuple, sous la forme du corporatisme identitaire, exige évidemment une nouvelle mise en forme du politique ou, pour le dire autrement, l'implantation d'un nouveau régime politique[19]. C'est pourquoi les pluralistes s'engagent dans la promotion d'un *constitutionnalisme multiculturel* incarné dans les chartes de droits qui étageraient dans une économie institutionnelle bien plus égalitaire les rapports entre la majorité et les minorités[20]. Au fil de la controverse des accommodements raisonnables se dévoile à tous dans l'espace public l'importance prise par les chartes de droits. Elles sont devenues de nouvelles incarnations du bien politique, cela pour desserrer l'étau majoritaire sur la communauté politique, sur le système de formulation des décisions collectives. Comme l'écrit d'ailleurs Marie McAndrew, « si l'on décidait de se priver de l'outil irremplaçable qu[e] représentent [les chartes de droits] dans le débat actuel, on en serait réduit à définir les valeurs contraignantes en vertu des seules opinions majoritaires[21] ». On affaiblira le pouvoir majoritaire pour éviter que la société ne « soit prise en tenaille par les humeurs de la population et les réticences électoralistes des politiciens[22] », ce qui revient à réduire les choix populaires à

+ + +

18. C'est ainsi qu'au plus fort de la crise des accommodements raisonnables, le premier ministre Jean Charest a fait référence, à plusieurs reprises, à la mise en place par son gouvernement d'une grande politique de lutte au racisme. Le gouvernement québécois consacrait ainsi l'opinion selon laquelle les minorités ethniques seraient victimes d'un système discriminatoire fonctionnant à l'exclusion du plus faible, où seraient désormais bien visibles les rapports de domination entre groupe dominant et groupes subordonnés, malgré les prétentions traditionnelles de l'universalisme occidental pour qui la même règle de droit, appliquée à tous, serait la forme la plus élevée de la justice dans une société libérale (voir GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Vers une politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination*. Document de consultation, Québec, juin 2006).

19. Voir John FONTE, « Liberal Democracy vs Transnational Progressivism : The Ideological War Within the West », *Orbis*, vol. 46, n° 3, été 2002, p. 449-467.

20. Voir James TULLY, *Une étrange multiplicité. Le constitutionnalisme à une époque de diversité*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1999 ; Will KYMLICKA, *Multicultural Citizenship· A Liberal Theory of Minority Rights*, Oxford, Clarendon Press, 1995.

21. Marie MCANDREW, « Pour un débat inclusif sur l'accommodement raisonnable », *Éthique publique*, vol. 9, n° 1, 2007, p. 154.

22. Micheline MILOT, « Être égal non en tant que semblable mais en tant que différent », *Les Cahiers du 27 juin*, vol. 3, n° 2, automne-hiver 2007, p. 25.

des sentiments frivoles et la prise en compte de ces choix par la classe politique à une pure récupération populiste de la pratique démocratique.

Que ce discours sacralisant les *droits des minorités* à partir d'un « libéralisme » transcendantal repose sur une hostilité fondamentale pour la démocratie ne devrait pas faire de doute. C'est aussi pour cela, notons-le, que la critique du juridisme technocratique déterminera profondément la controverse des accommodements raisonnables. En effet, les chartes de droits sont prises à partie dans leur disposition à sacraliser des communautés minoritaires et leurs « droits » dans une société multiculturelle n'étant plus en droit de réclamer autre chose de ses immigrés que le respect de ses lois, sans pour autant prendre le pli identitaire d'une nation historique n'acceptant pas son aplatissement institutionnel. L'appel souvent lancé à la démocratisation du problème identitaire par son réinvestissement dans l'arène parlementaire, où se trouvent les élus, en aura dit beaucoup sur le sentiment de dépossession que génère ce recentrement du pouvoir dans un corps institutionnel loin de tout contrôle populaire et démocratique.

Mais c'est justement cette démocratisation du problème identitaire qu'aura crainte l'immense majorité de l'intelligentsia. Marie McAndrew le dira tel quel : un nationalisme « ethnique » travaillerait durablement les profondeurs de l'identité québécoise, toujours susceptible de surgir au moment des frictions confrontant la majorité francophone aux communautés immigrées de récente implantation : « Cela donne lieu à une dichotomisation. On parle d'un petit groupe de sikhs, puis de tous les sikhs, puis de toutes les communautés dans leur ensemble. On fait resurgir un "nous" ethnique[23]. » Car, comme l'écrit Pierre Anctil, il y aurait

> dans cette insistance à voir partout et en tout les conséquences malsaines de l'immigration ou l'influence néfaste de populations issues d'un déplacement récent, une xénophobie et parfois un racisme qui s'ignore et qui cause des torts profonds et irréparables à notre société[24]

Rabattant toute l'insatisfaction populaire dans le registre de l'intolérance et du racisme, ce vocabulaire sera déterminant dans la classe médiatique au moment de décrire la controverse. Devant la réalité d'une population animée

+ + +

23. Citée dans Clairandrée CAUCHY, « La chasse à l'accommodement », *Le Devoir*, 18 novembre 2006, p. B1.
24. Pierre ANCTIL, « Quel accommodement raisonnable ? », *Le Devoir*, 11 décembre 2006, p. A7.

par « un vieux fond xénophobe[25] », on reprochera aux chefs politiques d'avoir fait « sauter un des freins les plus profonds et les plus solides aux gestes intolérants ou racistes », alors que ce serait

> une responsabilité essentielle des élus politiques, des élites intellectuelles, ainsi que des représentants d'organismes publics, de s'opposer catégoriquement à tous ces dérapages et à toujours systématiquement ramener le débat à ses dimensions civiques et inclusives[26].

D'aucune manière, la classe politique ne devrait « attiser la xénophobie[27] » de l'électorat, ajoute Vincent Marissal, prêtant par là de bien mauvais sentiments aux couches populaires de la société québécoise. Comme le suggérait d'ailleurs Pierre Foglia : « N'empêche que Mario Dumont dit tout haut ce que bien des Québécois pensent tout bas. Sans doute. Je vous pose la question juste pour vous embêter : et si en cette matière, il était mieux de ne pas parler trop haut, justement[28] ? » Pour cela, « les leaders politiques ont le devoir de faire preuve de prudence et de retenue quand ils jouent avec des éprouvettes aussi explosives dans le grand laboratoire social québécois[29] ».

Il y aurait eu une mutation des « frontières du dicible dans la société québécoise [...] une retenue [ayant] disparu du discours et de la pratique politiques québécois[30] ». Ceci revient à dire que la société québécoise serait désormais plus perméable aux discours racistes qu'au temps où les élites pluralistes et progressistes faisaient « preuve d'une vigilance constante, attentives au moindre débordement, dans le langage comme dans la pratique », contre « les tenants d'une vision plus traditionnelle de la nation québécoise[31] ». Daniel Weinstock qualifie même les critiques populaires des accommodements raisonnables de « hurlements soutenus et politiquement organisés », ce qui consiste à ramener l'expression populaire à une manifestation peu respectable d'hystérie politique, dans une *bestialisation* conceptuelle des adversaires du multiculturalisme[32]. Les événements de Hérouxville, unanimement réprouvés par le microcosme progressiste, en

+ + +

25. Michèle OUIMET, « L'homme qui parlait trop », *La Presse*, 27 août 2007, p. 25.
26. Marie MCANDREW, *op. cit.*, p. 157.
27. Vincent MARISSAL, « La tentation du populisme », *La Presse*, 21 novembre 2006, p. A7.
28. Pierre FOGLIA, « Accommodements », *La Presse*, 21 novembre 2006, p. A5.
29. Vincent MARISSAL, *op. cit.*, p. A7.
30. Daniel WEINSTOCK, « La crise des accommodements au Québec : hypothèses explicatives », *Éthique publique*, vol. 9, n° 1, printemps 2007, p. 25.
31. *Ibid.*
32. *Ibid.*, p. 20.

auraient donné le dramatique exemple : sans la sévère surveillance d'une élite multipliant les interventions thérapeutiques sur une population suspectée du pire, c'est l'équilibre social et civique qui serait compromis par des élites locales animées par des passions xénophobes[33].

Marie McAndrew n'hésite pas, d'ailleurs, à opérer plus ou moins explicitement la nazification par amalgame du village mauricien en soutenant que « pour certaines minorités religieuses d'implantation ancienne, l'affaire Hérouxville n'est pas sans rappeler "Les juifs ne sont pas les bienvenus ici. Sainte-Agathe est un village canadien-français et désire le rester" de l'été 1939[34] ». En fait, l'intolérance d'une majorité de la population risquerait bien d'entraîner une crise sociale ruineuse pour la paix civile, au point où « certains immigrés récents ou plus anciens, francophones et très bien intégrés au Québec, commencent à se demander s'il ne faut pas envisager un départ vers une autre province[35] ». Ceci n'est pas sans laisser croire que laissée à elle-même, la majorité serait capable d'entreprises contraires à l'éthique élémentaire d'une société libérale. Si les immigrés, même les mieux incorporés à la nation, s'apprêtent à quitter le Québec pour d'autres provinces plus clémentes, il faut en comprendre qu'une ambiance de pogrom régnerait au Québec. Un déclic dans le discours public suffirait pour que certains fragments de la population se lancent véritablement dans une chasse à l'étranger.

Lorsque le peuple est ainsi criminalisé, on ne fait preuve d'aucune tendresse envers ceux qui cherchent à canaliser politiquement ses préoccupations. Ainsi, on reproche à Mario Dumont d'avoir permis aux nationalistes « passéistes et réactionnaires » de « dicter les termes du débat à un moment crucial de l'évolution politique du Québec[36] ». Pour empêcher que le débat politique ne s'élargisse vers des positions trop éloignées de la nouvelle religion d'État, l'intelligentsia pluraliste enclenche aussi un mécanisme de diabolisation des adversaires du multiculturalisme pour resserrer l'espace public autour des seules options pluralistes. C'est ce qu'on nomme ici et ailleurs le « politiquement correct » ou, pour le dire autrement, la rectitude progressiste par laquelle on criminalise, par l'élaboration d'un vocabulaire infamant, certaines pensées qui s'exprimeraient dans l'espace public, en les associant immédiatement aux forces plus ou moins fascisantes

+ + +

33. Katia GAGNON, « Il est interdit de lapider les femmes ! », *La Presse*, 27 janvier 2007, p. A1. Mario ROY, « En banlieue de Hérouxville », *La Presse*, 20 janvier 2007, p. A22.
34. Marie MCANDREW, *op. cit.*, p. 152.
35. *Ibid*
36. Daniel WEINSTOCK, « La crise des accommodements au Québec : hypothèses explicatives », p. 26.

qui détermineraient les masses. Systématiquement, on reproche à Dumont son « populisme », concept flou qui ne sert la plupart du temps qu'à caractériser le comportement de la population ou des classes populaires lorsqu'elles désobéissent aux commandements qui leur sont prescrits par l'intelligentsia pluraliste[37]. De ce point de vue, le directeur de l'Institut du Nouveau Monde a dénoncé chez Mario Dumont un discours basculant dans « l'intolérance à l'endroit des minorités ou dans le populisme moral », qu'il rapprochait de celui « pratiqué par l'extrême droite européenne ou [par] la droite républicaine aux États-Unis[38] ». Un discours « condui[sant] inévitablement à l'exclusion et à l'intolérance[39] », disait quant à lui Michel C. Auger. André Boisclair et Pierre Arcand ont fait écho à de tels propos ; le premier reconnaissant chez Mario Dumont des idées « dignes de la pire droite morale républicaine », le second n'hésitant pas à le rapprocher de Jean-Marie Le Pen[40]. Cette chaîne d'équivalences rabat pratiquement le conservatisme à un discours fascisant et rappelle spontanément la dénonciation entourant la *lepénisation* des esprits, souvent diagnostiquée en France lorsqu'un candidat de la droite républicaine cherchait à s'approprier les préoccupations confisquées par le Front national au fil des années[41].

De Mario Dumont à George Bush à Jean-Marie Le Pen : du centre droit à la droite à l'extrême droite. C'est tout simplement le conservatisme qui est taxé d'intolérance. Un conservatisme démonisé par le philosophe Daniel Weinstock, qui décrit les « tenants d'une vision plus traditionnelle de la nation québécoise » en parlant de « voix conservatrices et – disons-le ouvertement – carrément xénophobes » associées au « discours et à la pratique exclusiviste d'un nationalisme chauvin ». Selon lui, ce discours est porté par des « voix traditionalistes, pour ne pas dire passéistes et réactionnaires » porteuses des « relents d'un nationalisme carrément ethnique[42] ». On peut reconnaître dans cette description du conservatisme le désir bien connu de « pathologiser » les opinions en dissidence avec la religion progressiste du moment. Michel Venne espérait d'ailleurs clore ce débat en

+ + +

37. Voir Pierre-André TAGUIEFF, « Le populisme et la science politique », Jean-Pierre RIOUX [dir.], *Les populismes*, Paris, Perrin, 2007, p. 17-59 et Marcel GAUCHET, *La démocratie contre elle-même*, Paris, Gallimard, 2002, p. 207-228.

38. Michel VENNE, « Dumont dérape », p. A7.

39. Michel C. AUGER, « Dérapage déraisonnable », *Le Soleil*, 20 novembre 2006, p. A7.

40. Cité dans « Pierre Arcand compare Mario Dumont à Le Pen », http://lcn.canoe.com/lcn/infos/national/archives/2007/02/20070214-130513.html (20 janvier 2008).

41. Voir Paul YONNET, *Voyage au centre du malaise français*, Paris, Gallimard, 1993 et Pierre-André TAGUIEFF, *Les contre-réactionnaires. Le progressisme, entre illusion et imposture*, Paris, Denoël, 2007, p. 581.

42. Daniel WEINSTOCK, « La crise des accommodements au Québec : hypothèses explicatives », p. 25, 21, 24, 23, 26.

discréditant pour de bon la partie de l'électorat attentive au discours conservateur du chef adéquiste :

> Aujourd'hui que son parti est en déclin dans l'opinion, son désespoir va-t-il le conduire à inventer des dangers où il n'y en a pas ? Va-t-il présenter les minorités comme des ennemies de la société québécoise pour gagner quelques votes auprès d'une frange craintive et mal informée de l'électorat ? On n'a pas besoin de ça au Québec[43].

LA CONFISCATION TECHNOCRATIQUE DE LA CONTROVERSE

« Pas besoin de ça ». La formule est claire et révèle l'intention de l'élite québécoise devant cette controverse : la refermer au plus vite en la soustrayant à l'espace public. C'est d'ailleurs avec un grand soulagement que l'intelligentsia pluraliste a accueilli en février 2007 la création de la commission Bouchard-Taylor, appelée à soustraire la question du pluralisme identitaire de l'espace public, de la partisanerie qui le caractériserait et d'un « populisme » dont on ne devrait cesser de se méfier. « Sage réponse », dira Josée Boileau en souhaitant que la commission « dépolitise une question qui doit demeurer un enjeu social plutôt que partisan[44] ». Ce souhait étonne pour peu qu'on reconnaît l'importance de la dimension polémique d'une démocratie s'appauvrissant nécessairement dans la pratique du consensualisme et devant porter non seulement sur des questions administratives solubles dans le consensus établi par la classe gouvernante, mais aussi sur des questions fondamentales concernant les orientations durables indiquées à la collectivité. La délibération partisane pourrait impliquer non seulement un aménagement tempéré de la démocratie multiculturelle, mais aussi son éventuelle remise en cause.

« Discuter calmement, dans un contexte non partisan[45] », tel serait le souhait général. Devant une population plus ou moins bête qu'on a réduite à « une frange craintive et mal informée de l'électorat » et qu'on ridiculise en affirmant qu'il « n'y aurait sans doute pas eu d'Hérouxville si l'un ou l'autre des citoyens de ce brave patelin s'était donné la peine d'aller voir si, à Montréal, la pratique de la lapidation ou de l'incinération rituelle des veuves était bel et bien pratique courante[46] », il serait nécessaire de refermer au plus vite la controverse et de la confier aux seuls experts en chaire

+ + +

43. Michel VENNE, « Dumont dérape », *Le Devoir*, 20 novembre 2006, p. A7.
44. Josée BOILEAU, « Sage réponse », *Le Devoir*, 9 février 2007, p. A8.
45. Vincent MARISSAL, *op. cit.*, p. A7.
46. Daniel WEINSTOCK, « La crise des accommodements au Québec : hypothèses explicatives », p. 26.

de la technocratie multiculturelle. On parle pour cela d'une commission de la confiscation, présidée par deux promoteurs avoués du multiculturalisme[47] et mandatée pour redéfinir l'identité québécoise en programmant sa métamorphose dans une citoyenneté pluraliste accompagnée d'une laïcité relativiste. Une commission où de savantes délibérations sont menées par de grands pluralistes bien diplômés et abrités, tous ensemble heureux d'en finir avec la dimension démocratique d'une telle querelle[48]. Devant des « gens qui ne sont pas des intellectuels mais qui regardent les nouvelles à TVA ou à TQS, dans le meilleur des cas au Téléjournal[49] », un peu de pédagogie s'imposerait. C'était particulièrement l'avis du président de la Commission des droits de la personne et de la jeunesse, Marc-André Dowd, dans son appel à réserver aux spécialistes désignés du pluralisme identitaire la critique éventuelle des accommodements raisonnables. « Il y a une certaine dérive sur le terme "accommodement raisonnable". Les gens disent : "Je suis contre l'accommodement raisonnable", alors qu'ils ne savent pas ce que c'est[50]. »

Ce dernier commentaire, très souvent entendu au fil de la controverse, exprime indéniablement l'exaspération de la technocratie chartiste devant une population refusant la définition de la crise des accommodements raisonnables qu'on lui proposait. François Crépeau l'a résumé en affirmant qu'en « matière d'immigration, on se méfie des experts. Or, c'est un domaine très complexe[51] », propos laissant clairement entendre que sur les questions « complexes », le peuple ne serait pas habilité à se prononcer collectivement. Mais le peuple n'en demeure pas moins en bon droit de refuser la judiciarisation du problème multiculturel. Quoi qu'en pensent les théoriciens et praticiens du multiculturalisme officiel, il arrive que la population problématise certaines dimensions de la vie collective, malgré le déni théorique et la posture moralisatrice par lesquels on cherche à lui faire barrage. Pour les beaux parleurs qui se dorent la morale égalitaire au soleil du consensus progressiste, la multiplication des accommodements

+ + +

47. Charles TAYLOR, *Multiculturalisme. Différence et démocratie*, Paris, Champs-Flammarion, 1994. Gérard BOUCHARD, *La nation québécoise au futur et au passé*, Montréal, VLB éditeur, 1999.

48. Évidemment, on le sait, depuis sa création, la commission Bouchard-Taylor a subi de vives critiques de la part des intellectuels pour une raison simple : en s'ouvrant au public à travers la multiplication de forums populaires, elle redirigeait le problème du multiculturalisme dans l'espace public, alors qu'elle avait justement été mise en place pour l'en soustraire.

49. Antoine ROBITAILLE, « Bouchard à court d'arguments pro-diversité », *Le Devoir*, 17 août 2007, p. A1. Ce propos semble surestimer la lucidité politique des intellectuels, qui n'ont pourtant pas collectivement brillé comme groupe lors du dernier siècle.

50. Marc-André DOWD, cité par Clairandrée CAUCHY, « La chasse à l'accommodement : mais de quoi parle-t-on au juste ? », *Le Devoir*, 18 novembre 2006, p. B1.

51. Cité dans Katia GAGNON, « Le discours de Dumont séduit », *La Presse*, 27 août 2007, p. A4.

raisonnables serait un « problème relativement mineur dans le grand portrait québécois[52] ». Ou, comme l'a écrit Patrick Lagacé pour contrer l'écho du conseiller municipal le plus connu de la Mauricie :

> [À] écouter des gens comme Drouin, on croirait que le Québec croule sous un problème énorme d'intégration. Sauf que c'est [*sic*] pas vrai. Le problème n'est pas énorme. Si c'était le cas, il y aurait un ou deux partis d'extrême droite, il y aurait des basanés battus régulièrement en pleine rue[53].

André Boisclair le dira ainsi : « nos banlieues ne brûlent pas[54] » – un propos par ailleurs d'une légèreté surprenante tant l'actuelle implosion du modèle multiculturel à l'européenne devrait suggérer un propos plus prudent envers une construction politique qui semble partout donner les mêmes effets, à plus ou moins long terme. Il faudrait réduire la question du multiculturalisme à la seule question de l'accommodement des institutions publiques à une société de plus en plus hétérogène.

On se demande pourtant si la seule préservation de la paix civile dans une démocratie sans extrémismes politiquement organisés devrait être le dernier mot à propos du multiculturalisme. La défense de son identité nationale et de son existence historique pour une collectivité n'est-elle pas une raison suffisante pour commencer à se déprendre de l'idéologie multiculturaliste ? Cette question ouvre sur le problème plus fondamental du rapport des élites avec la démocratie contemporaine. Gérard Bouchard en a lui-même fait le constat :

> [U]ne des questions que l'on devra se poser est la suivante : est-ce qu'on se trouve devant la situation où les élites, les intellectuels compris, pensaient avoir le bon modèle avec l'interculturalisme, l'ouverture à l'Autre, alors que peut-être la population ne les suivait pas ? C'est ça qu'il faut vérifier[55].

Vérification pourtant facile à faire pour quiconque distingue les débats tenus dans l'intelligentsia et les préoccupations de la population. Seule l'insularisation de l'élite a pu laisser croire pendant si longtemps qu'une partie considérable de la population s'enthousiasmait pour son modèle

+ + +

52. Vincent MARISSAL, *op cit.*, p. A7.
53. Patrick LAGACÉ, « Débilité déraisonnable », *Cyberpresse*, http://www.cyberpresse.ca/article/20070128/CPBLOGUES14/70128045 (28 janvier 2007).
54. Antoine ROBITAILLE, « Boisclair ne veut pas de crucifix à l'Assemblée nationale », p. A1.
55. Gérard BOUCHARD, cité par Daniel LEMAY, « La commission restera unisexe », *La Presse*, 17 mars 2007, p. A20.

multiculturel. D'ailleurs, le document de consultation mis de l'avant par la commission Bouchard-Taylor a confirmé cette différenciation nette entre les élites et la population, en retraçant brièvement les étapes de l'imprégnation des sociétés occidentales par la sensibilité multiculturelle :

> Cette nouvelle vision ou sensibilité [la sensibilité multiculturelle] fonde le principe des ajustements concertés. On constate qu'elle a fait son chemin progressivement parmi les élites intellectuelles et politiques de l'Occident. Selon des modalités et des rythmes divers, parsemés d'à-coups, elle pénètre maintenant les cultures nationales[56].

On y verra d'abord une forme de naïveté théorique : cette « sensibilité » aurait-elle spontanément surgi au cœur des sociétés occidentales ? Ne faudrait-il pas retracer les étapes de son apparition, de sa formulation ? On pourrait aussi y voir un aveu : la « sensibilité multiculturelle » ne s'impose pas spontanément aux peuples et une meilleure étude des voies de pénétration de cette idéologie dans la population est nécessaire. Enfin, on serait en droit de se questionner sur les « *à-coups* » dont se désolent les commissaires en y reconnaissant une forme de résistance démocratique des peuples à leur multiculturalisation.

Semblablement, François Crépeau s'est publiquement désespéré des « 30 ans de retard sur le reste du Canada dans notre réflexion collective sur l'immigration[57] » ; manière comme une autre d'afficher son dépit par rapport à une population réfractaire à sa métamorphose pluraliste, le Canada servant ici d'exemple en la matière. Autrement dit, les élites peineraient à convaincre la population des vertus de la société multiculturelle dont elles pilotent unilatéralement la construction. De la même façon, Marie McAndrew proclame que les déclarations de Mario Dumont, « loin de nous soutenir collectivement dans le développement de l'identité québécoise que nous souhaitons, ouverte, inclusive et dynamique, [...] contribuent plutôt à nous diviser, et à durcir les clivages, que nous pensions pourtant dépassés, entre eux et nous[58] ». Dans cette affirmation, il faut bien comprendre que le « nous » ne réfère aucunement à l'ensemble de la collectivité, mais seulement à une cohorte assez réduite d'idéologues. L'auteure le reconnaît quand elle confesse que « le projet collectif d'un Québec égalitaire est encore largement

+ + +

56. COMMISSION DE CONSULTATION SUR LES PRATIQUES D'ACCOMMODEMENT RELIÉES AUX DIFFÉRENCES CULTURELLES, *Accommodements et différences. Vers un terrain d'entente : la parole aux citoyens*, Gouvernement du Québec, 2007, p. 27.

57. Cité dans Katia GAGNON, « Le discours de Dumont séduit », *La Presse*, 27 août 2007, p. A4.

58. Marie MCANDREW, *op. cit.*, p. 152.

à construire [...] responsabilité essentielle des élus politiques, des élites intellectuelles ainsi que des représentants d'organismes publics[59] ». Ce qui est à strictement parler exact, dans la mesure où ce projet apparemment indispensable n'est considéré comme tel que par les membres de l'intelligentsia pluraliste au pouvoir[60].

L'IDENTITÉ OCCIDENTALE DU QUÉBEC

C'est finalement de ce dernier constat qu'aura témoigné la crise des accommodements raisonnables, soit le dévoilement à grande échelle d'une reconfiguration des rapports entre les élites et la population autour de la question de l'identité québécoise et des problèmes soulevés par sa conversion. Contre l'idéologie multiculturaliste et ses thuriféraires, la population aura affirmé confusément, mais avec une constance indéniable, une définition à la fois plus vieille et plus réelle de la nation. Or, selon les exigences les plus élémentaires de la cohésion collective, une nation ne peut consentir à des allégeances asymétriques chez ses membres, non plus qu'à un écartèlement identitaire la conduisant à l'éclatement. C'est parce qu'elles signalaient une désolidarisation pratique d'avec la communauté nationale que certaines demandes d'accommodements ont été critiquées, à commencer par le kirpan à la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, par lequel se sera déclenchée la controverse au printemps 2006. On dira la même chose pour les salles de prière dans les institutions publiques, qui témoignaient d'un refus d'accepter les paramètres de la pratique religieuse tels qu'ils sont normalement reconnus dans la société québécoise. Car, on l'aura compris, c'est moins leurs convictions religieuses qu'auront cherché à marquer publiquement les porteurs de ces revendications que leur refus ostentatoire de s'assimiler plus ou moins rapidement à la communauté nationale en témoignant implicitement ou explicitement d'une dépréciation des marqueurs identitaires caractéristiques de la société d'accueil. En conséquence, c'est moins la différence religieuse que la différence pensée comme une allégeance *diminuée et instrumentale* à la société québécoise qui a finalement porté la controverse des accommodements raisonnables et ranimé un nationalisme démasquant sous la diversité la réalité de la fragmentation québécoise. Et c'est en tant que révélatrices de cette fragmentation qu'on a finalement

+ + +

59. *Ibid.*, p. 157.

60. Voir Samuel HUNTINGTON, *Who Are We ?*, New-York, Simon & Schuster, 2004. Sur l'esthétisme nomadisant des élites contemporaines, on lira Jean-Philippe CHARTRÉ, « Bienfaits et malfaisance de l'humanitaire », *Les Cahiers de lecture de L'Action nationale*, vol. 1, n° 1, janvier 2007, p. 17-20

accueilli dans l'opinion publique les demandes d'accommodements raisonnables, comme autant de signes d'une décomposition du monde commun québécois.

La dislocation symbolique d'une société annonce inévitablement sa régression politique. Cette vérité élémentaire, autrefois partagée par tous, semble s'être déposée, même enfouie, dans les classes populaires, qui en semblent désormais les seules dépositaires. Dans la mesure où la démocratie suppose un espace public s'éclairant d'une référence commune, on se demande aussi comment l'évolution des communautés en dehors de tout espace de convergence – et cela particulièrement dans un contexte de mondialisation de la communication où les immigrants peuvent sans trop de problèmes rester accrochés à leur pays natal tout en recréant dans leur pays d'accueil un communautarisme ethnique de plus en plus institutionnalisé – peut permettre d'assurer une liaison démocratique au sein d'une population. On ne fabrique pas une nation forte en multipliant dans ses frontières les communautarismes concurrents, où tout ce qui caractérise la nation d'accueil est classé parmi les passifs de la collectivité à construire. Dans un contexte où les forces d'érosion de l'identité collective se font de plus en plus fortes, on pourrait légitimement croire que l'effort engagé dans la cohérence collective et dans l'intégration substantielle des immigrants à la nation comme communauté de mémoire et de culture devrait redoubler plutôt que s'adapter à de nouvelles définitions plus poreuses du monde commun. En effet, ces dernières sont seulement faites pour plaire à l'intelligentsia progressiste dont le premier réflexe devant un problème consiste moins à le résoudre qu'à le redéfinir conceptuellement pour qu'il n'apparaisse plus comme tel.

Quoi qu'il en soit, c'est l'appel à la *resubstantialisation* de la démocratie québécoise qui aura gagné le domaine public. Cette substance prend la forme d'une culture de convergence qui n'accepte plus l'indifférenciation de tous les repères collectifs, mais contribue à l'actualisation de contenus culturels intégrés à l'identité nationale que certains avaient crus périmés. On comprend alors l'importance particulière prise par l'islam dans la problématisation du multiculturalisme québécois. Nul besoin de prophétiser une prochaine guerre des civilisations pour constater ce simple fait : quoi qu'en disent les mondialistes inspirés par une vision post-traditionnelle des sociétés humaines, l'islam, pour des raisons historiques, incarne encore d'une certaine manière une forme d'altérité indéniable pour la civilisation occidentale formée dans la matrice du christianisme. Il révèle ainsi, par son inscription sociale et démographique, l'adhésion du Québec à

une civilisation dont ses élites espéraient l'avoir sorti par un demi-siècle de haine de soi. C'est moins une hypothétique « islamophobie » qui a motivé une bonne partie de la crise des accommodements raisonnables qu'une actualisation, par effet de contraste, de l'héritage chrétien, qui arrime encore la société québécoise à la civilisation occidentale[61]. En problématisant particulièrement leur rapport avec l'islam, c'est à la civilisation occidentale qu'espéraient se reconnecter les Québécois[62]. Dans une société où la référence occidentale a été occultée, sinon bannie, par un demi-siècle de pensée progressiste désireuse, au nom d'une prochaine révolution des aliénés, d'inscrire l'expérience québécoise dans la vaste histoire du tiers-monde, cette affirmation porte à conséquence et témoigne d'une révision historique majeure[63]. On comprendra aussi que ceux qui s'en prenaient aux différentes inscriptions du christianisme dans l'espace public québécois cherchaient surtout par là à en parachever la dénationalisation en accomplissant la dernière étape de cette entreprise, soit sa désoccidentalisation. Le fil secret qui rattache le Québec à la civilisation occidentale a été mis à découvert en réveillant une référence religieuse désacralisée mais culturalisée. Cette situation est comparable à la problématisation de l'identité chrétienne de l'Europe, qui s'est imposée de plus en plus depuis qu'est prise au sérieux la possibilité d'une intégration de la Turquie à son appareillage institutionnel.

Les tenants de la mondialisation heureuse et de l'effacement des frontières auront beau dire, la présente époque n'est certainement pas celle d'une harmonie globalisée, où les cultures s'enchevêtreraient pour se métisser sans douleur. Il n'y a pas de multiculturalisme heureux. L'idéal pluraliste est à classer parmi les pires utopies du progressisme occidental, qui n'en finit plus de chercher une nouvelle manière de promettre à tous l'avenir radieux dont n'aura pas accouché le dernier siècle. Dans toutes les sociétés occidentales, ce sont les limites de l'hétérogénéité sociale qu'on remet enfin en question. On ne voit plus seulement la revendication identitaire comme un désir d'authenticité, mais comme une manifestation de la décomposition du lien

+ + +

61. Alain BESANÇON, *Trois tentations dans l'Église*, Paris, Perrin, 2002.

62. Ceci ne veut évidemment pas dire que la religion musulmane est un problème lorsqu'elle est pratiquée au Québec dans les espaces qui conviennent. Cependant, lorsqu'elle se communautarise et prend forme dans l'espace public, on ne peut que reconnaître le caractère inévitable de certaines tensions portant sur la définition du Québec à travers la gestion de son rapport avec sa tradition fondatrice. Disons la chose autrement : l'implantation réussie sur le sol québécois de communautarismes religieux doit nécessairement s'emboîter avec la reconnaissance de la dimension fondatrice du christianisme dans la morphologie historique de la société québécoise.

63. Antoine ROBITAILLE, « Le choc des cultures. Peut-on se dire Occidental et fier de l'être ? », *Le Devoir*, 20-21 mai 2006, p. A1. Gérard Bouchard s'est lui aussi récemment réclamé de la référence tiers-mondiste pour marquer la civilisation d'appartenance du Québec (Gérard BOUCHARD, *Genèse des nations et cultures du nouveau monde*, Montréal, Boréal, 2000, p. 182).

politique. La dénationalisation des sociétés occidentales est aussi un élément clef dans la grande utopie constructiviste d'une bonne partie de l'élite progressiste. Celle-ci a compris que c'est en laminant les traditions des peuples qu'on annihilera enfin leur refus d'être une pure matière plastique à programmer grâce au grand logiciel de l'ingénierie sociale. Ou, pour le dire autrement, on n'exercera un plein pouvoir sur le présent qu'une fois le passé pour de bon aboli, fantasme progressiste durable qui ne cesse de renaître sous de nouvelles formes. Comme quoi la défense de la nation va désormais de pair avec celle de la démocratie libérale, alliance depuis un bon moment annoncée par la politologie conservatrice américaine.

Autant le thème de la laïcité ouvrait sur celui de l'identité nationale, autant ce dernier aura cristallisé la profonde crise démocratique et institutionnelle que traverse actuellement la société québécoise. La tentative de transformation de l'identité collective semble avoir échoué sur l'esquif du réel, la nation réelle fracassant le contreplaqué pluraliste. Malgré le vent froid soufflé par le cosmopolitisme et son amour immodéré du grand large, c'est à la réaffirmation de l'identité québécoise qu'on a pu assister. À travers cela, c'est la question nationale qui se dessine peut-être autrement – comme on l'a vu avec la présentation du projet de loi 195 du Parti Québécois –, dans une critique de la société des identités et de ses effets dissolvants sur le lien collectif. Cette question nationale est désormais présente dans toutes les sociétés occidentales travaillant à leur réenracinement après un demi-siècle de révolution culturelle et morale, et rejoint un Québec cherchant depuis plusieurs années la bonne manière d'enclencher sa réaffirmation identitaire. Comme quoi, à travers la crise des accommodements raisonnables, le Québec aura partiellement retrouvé la question nationale en se mettant à l'heure de la crise désormais mondialisée du multiculturalisme.